

RN12 DÉVIATION D'ERNÉE

#3 Mai 2026
LETTRE D'INFORMATION



Site de compensation environnementale
La Petite Mazure avant travaux

Les PREMIERS TRAVAUX de la future déviation ONT DÉBUTÉ !

Les premiers travaux préparatoires de la déviation d'Ernée ont débuté à la fin de l'année 2025 avec les dévoiements de réseaux. Ils se poursuivent en 2026 par des opérations de désamiantage et la démolition de plusieurs bâtiments. Les appels d'offres des trois principaux marchés (terrassement et chaussées, ouvrages d'art courants et viaduc de l'Ernée) sont en cours de consultation et les premiers travaux de défrichage et de fouilles archéologiques démarreront en septembre 2026.

Dans cette troisième lettre d'information, nous vous détaillons l'obtention récente de l'autorisation environnementale, les travaux préparatoires indispensables, l'allotissement des différents marchés de travaux, et les prochaines grandes échéances du calendrier de l'opération dont la mise en service est prévue d'ici fin 2028.

Anne Beauval

Directrice de la DREAL Pays de la Loire

OBTENTION de l'autorisation environnementale !

L'autorisation environnementale est une procédure administrative requise pour les projets ayant un impact sur l'environnement. Elle vérifie le respect des règles en matière d'eau, biodiversité, paysage, bruit, agriculture, etc., ainsi que l'application du principe « éviter, réduire, compenser ».

Déposé en décembre 2024, puis complété en juillet 2025, le dossier d'autorisation environnementale a suivi l'ensemble de la procédure réglementaire.

Ainsi, une consultation du public par voie électronique s'est tenue du 3 décembre 2025 au 5 janvier 2026. Les habitants pouvaient consulter le dossier et déposer leurs observations sur un registre dématérialisé. Cette étape importante a permis à chacun de s'informer et de s'exprimer sur le projet.

Après instruction du dossier par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Mayenne, la préfète a signé l'arrêté d'autorisation environnementale le 10 février 2026.

Il s'agissait de la dernière étape réglementaire indispensable avant le démarrage des travaux.



Travaux de DÉMOLITION et DÉSAMIANTAGE

Les premiers travaux sont actuellement engagés sur et aux abords de la RN12. Il s'agit de travaux de désamiantage et de démolition de plusieurs bâtiments. Quatre bâtiments sont concernés: deux bâtiments le long de la route de Juvigné (RD29) et deux autres le long de la route de Saint-Hilaire-du-Maine (RD514).

Avant toute démolition, le désamiantage est réalisé. Cette opération consiste à retirer les matériaux contenant de l'amiante dans des conditions strictement encadrées, afin de garantir la sécurité des riverains, des usagers et des intervenants.

Sur le secteur de la RD29, il s'agit:

- de l'ancien magasin du groupe Agrial, qui a déménagé début 2025 dans la zone d'activités de la

Brimonière. Le bâtiment se situe sur le futur tracé de la déviation et doit donc être démoli;

- d'une maison d'habitation située au lieu-dit La Petite Mazure. À terme, ce secteur fera l'objet d'un réaménagement complet pour accueillir une mesure de compensation environnementale.

Sur le secteur de la RD514, il s'agit de deux maisons d'habitation situées à proximité immédiate du futur viaduc de l'Ernée.

Les opérations de désamiantage et de démolition, réalisées par l'entreprise Haute-Normandie Travaux Publics, ont débuté au mois de mars 2026. La durée prévisionnelle de ces travaux est estimée à trois mois.

EN COURS DE DÉSAMIANTAGE



Site Agrial



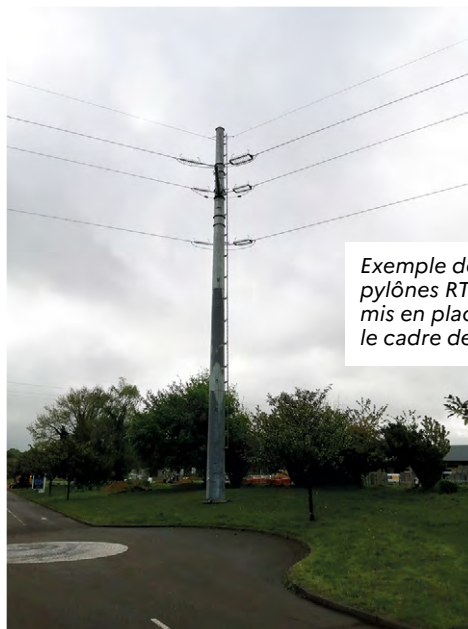
DÉVOIEMENT des réseaux

Avant le démarrage des terrassements de la déviation d'Ernée, des interventions préalables sur les réseaux sont nécessaires. Ces travaux, appelés « dévoiements de réseaux », ont pour objectif de déplacer, d'enterrer ou de renforcer les installations existantes pour les rendre compatibles avec le tracé de la future route.

Sont concernés:

- le réseau d'électricité, géré par RTE et Enedis;
- les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, gérés par la Communauté de communes de l'Ernée;
- les réseaux de télécommunications et de fibre, gérés par Orange et Mayenne Fibre;
- le réseau d'éclairage public, géré par la commune d'Ernée.

Les interventions ont débuté à la mi-octobre 2025 et se poursuivront jusqu'à l'été 2026.



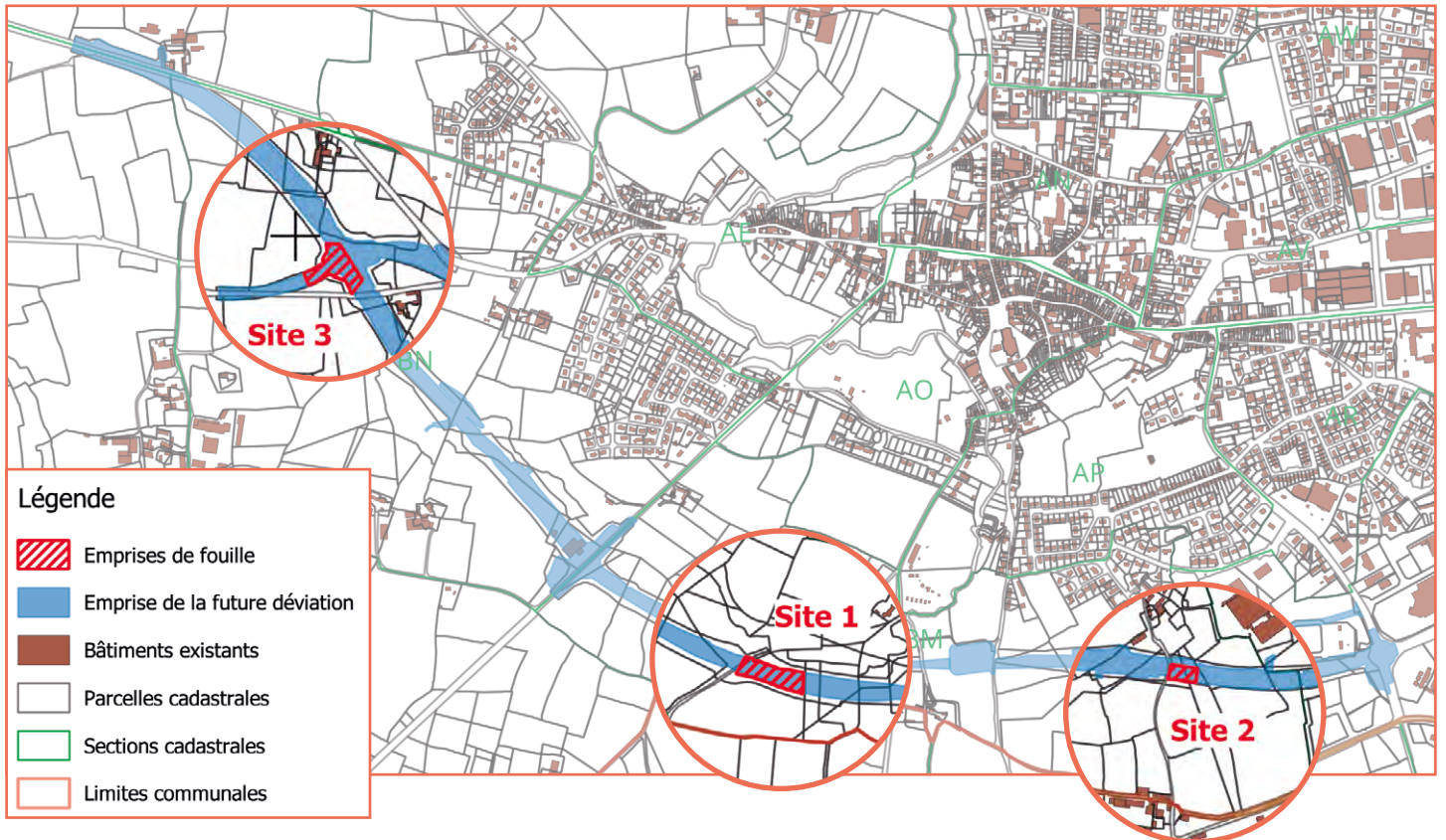
Exemple de nouveaux pylônes RTE qui seront mis en place dans le cadre des travaux.

Diagnostic ARCHÉOLOGIQUE

Entre septembre 2024 et mai 2025, un diagnostic archéologique a été réalisé sur le futur tracé de la déviation par l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive (INRAP). Le rapport de ce diagnostic, remis en septembre 2025, mentionnait la découverte de vestiges particulièrement intéressants datant des périodes du Néolithique, du Second âge de fer et du Premier Moyen Âge.

En janvier 2026, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a alors pris un arrêté prescrivant des fouilles archéologiques sur une surface de 1,3 ha. Une consultation est en cours pour réaliser ces travaux de fouilles archéologiques qui sont prévus à partir de septembre 2026.

Carte de localisation des parcelles concernées par les fouilles à réaliser.



ALLOTISSEMENT des marchés de travaux

La DREAL Pays de la Loire, en tant que maître d'ouvrage du projet, assure la passation des appels d'offres pour la réalisation des travaux, en lien avec le maître d'œuvre privé qui prépare les dossiers.

Afin de prendre en compte les spécificités de différents types de travaux et de permettre au plus grand nombre d'entreprises de postuler, le projet a été alloté en plusieurs marchés publics distincts. Au total, neuf marchés sont donc lancés :

- désamiantage et démolition de 4 bâtiments ;
- défrichage, débroussaillage, dégagement des emprises ;
- fouilles archéologiques ;
- terrassement, assainissement, chaussées, équipements et signalisations (TACES) ;
- viaduc de l'Ernée ;
- ouvrages hydrauliques, boviducs ou passages mixtes ;

- ouvrages hydrauliques pour le rétablissement de cours d'eau au niveau de trois routes départementales (RD29, RD514 et RD247) ;
- mise en œuvre des mesures de compensations environnementales sur six sites différents, en 2 lots : un génie civil et un pour les plantations ;
- aménagements paysagers.

Ces appels d'offres répondent aux principes fondamentaux de la commande publique, à savoir la liberté d'accès, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures, l'optimisation de l'usage des deniers publics, et le respect des règles de concurrence.

Concrètement, plusieurs entreprises peuvent proposer leurs offres, qui sont ensuite analysées selon différents critères (prix, qualité technique, respect de l'environnement...). L'objectif est de retenir l'offre la plus adaptée au projet et au besoin.



Démolition de deux maisons au lieu-dit Vaurogue.

CALENDRIER prévisionnel du PROJET

2026

Printemps:

- publication des principaux marchés de travaux
- travaux de dévoiement du réseau électrique haute tension par RTE

Automne:

- travaux de défrichage / déboisement et début des fouilles archéologiques
- travaux de mesures compensatoires environnementales (plantations, débusage de cours d'eau)
- lancement de la période de préparation des marchés principaux de travaux

2027

Hiver:

- poursuite des travaux de mesures compensatoires environnementales
- début des travaux de terrassements

Printemps:

- début des travaux de construction des ouvrages d'arts (boviducs, ouvrages hydrauliques et du viaduc de l'Ernée)

2028

Mi 2028:

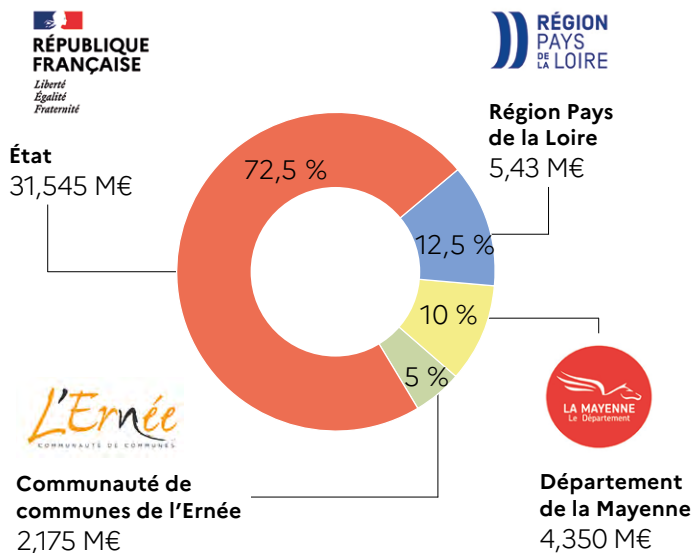
- fin de construction du viaduc de l'Ernée

Fin 2028:

- fin des travaux d'assainissement, chaussées, équipements et signalisation pour mise en service de la déviation

Le financement du PROJET

Pour rappel, le projet de déviation d'Ernée représente un investissement de 43,50 M€, financé selon la répartition suivante :



Retrouvez la présentation vidéo de la DREAL Pays de la Loire ainsi que le rapport d'activité 2024 sur le site internet de la DREAL ou en scannant ce QR code :



Pour en savoir plus:

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Aller sur: Thématiques → Infrastructures de transport et mobilité

Pour contacter la DREAL par mail:

rn12-deviation-ernee.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

Cette lettre d'information est publiée par la DREAL Pays de la Loire.

Conception, rédaction et réalisation: État d'Esprit, DREAL
Credits photographiques: CAP Atlas, DREAL, DRAC